

CTM du 11 septembre 2017

**Point 2 :** Projet de décret portant reclassement des fonctionnaires détachés dans l'emploi de conseiller des affaires maritimes, dans l'emploi de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable et dans l'emploi d'ingénieur en chef des travaux publics de l'État

## Motion proposée par l'UNSA

L'intégration des inspecteurs des affaires maritimes chez les attachés et les ITPE doit se faire dans le souci de préserver une équité de traitement dans la poursuite de leur déroulement de carrière de ces personnels de catégorie A et A+.

Dans le prolongement de la motion votée par l'UNSA, la CGT et FO lors du CTM du 24 mars dernier, les représentants du personnel demandent à l'administration de mettre en œuvre les décisions budgétaires qui doivent concrétiser cet objectif dès 2018.

Afin de corriger l'écart observé sur le nombre d'emplois fonctionnels offerts aux agents du second grade, les représentants du personnel exigent un engagement financier visant d'une part au rééquilibrage des pyramides des corps d'accueil entre 1er et 2eme grade (actuellement en défaveur des ITPE ) et d'autre part à augmenter de manière significative le nombre d'emplois budgétaires de CAEDAD (actuellement en défaveur des AAE )

### *Motivations de la motion déposée par l'UNSA*

*Les négociations engagées depuis 2013 au sujet de la fusion du corps des IAM chez les attachés et les ITPE se sont appuyées sur divers documents statistiques fournis par la DRH et en particulier d'un état des lieux au sein des deux corps d'accueil.*

*Ainsi, le nombre d'emplois fonctionnels d'ICTPE ( 1<sup>er</sup> et 2d groupe) s'élève à 486. Celui de CAEDAD est de 140.*

*Ramenés à l'effectif ( 2014 ) du second grade promouvables statutairement sur chacun des deux emplois, on relève un écart du double en défaveur du corps des attachés.*

*ITPE : 486 pour 1400 agents sur le second grade : 34 %*

*APE : 140 pour 967 agents sur le second grade: 7 %*

*En dépit de l'arrivée de 12 emplois de CAEDAD issus du transfert des CAM vers l'effectif de CAEDAD, l'UNSA demande à l'administration de corriger ces écarts de manière durable en augmentant de manière significative le nombre d'emplois de CAEDAD.*

*APE : 152 pour 1000 agents sur le second grade : 15 %*



CTM du 11 septembre 2017

Point N° 2

Projet de décret portant reclassement des fonctionnaires détachés dans l'emploi de conseiller des affaires maritimes, dans l'emploi de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable et dans l'emploi d'ingénieur en chef des travaux publics de l'État (pour avis)

Motion N° 2 proposée par l'UNSA

L'intégration des inspecteurs des affaires maritimes chez les attachés et les ITPE constitue une occasion de revoir le dispositif statutaire des emplois fonctionnels ouverts aux cadres de nos ministères des filières administratives et techniques.

En lien avec la création du 3ème grade ( AHC pour les attachés et IHC pour les ITPE) et dans un contexte de fongibilité des postes offerts notamment à ces personnels d'encadrement, l'administration souhaite réviser les règles de gestion pour l'accès aux emplois fonctionnels.

Afin d'assurer une équité de traitement entre tous les cadres, l'UNSA demande à l'administration d'intégrer dans sa réflexion la création d'un emploi fonctionnel unique ouvert aux deux corps (Attachés et ITPE).

C'est déjà le cas au Ministère de l'agriculture par exemple avec l'emploi fonctionnel de chef de mission.